

Centre Public d'Action Sociale



TRIMESTRIEL
Juillet - Août - Septembre

2009
Numéro 41

BELGIQUE-BELGIE
P.P
LIEGE
9/2753

Bureau de dépôt:
LIEGE X
P705096

Périodique du C.P.A.S de Liège

Nouveau : L'Antenne-Jeunes ouvre ses portes aux personnes aidées ayant entre 18 et 25 ans!

Edit. responsable Claude Emonts 13, Place Saint-Jacques à 4000 Liège
Rédaction & mise en page : Cellule communication



L'Antenne-Jeunes

du CPAS de Liège

Le 5 octobre 2009, l'Antenne-Jeunes du CPAS de Liège ouvre ses portes au public. Désormais, tous les jeunes de 18 à 25 ans bénéficiant de l'aide sociale s'adresseront à ce nouveau service centralisé. Jusqu'à présent, différentes antennes sociales de quartier (Centre-Avrois, Laveu, Nord, Sainte-Marguerite, Angleur, Grivegnée, Outremeuse et Bressoux) étaient chargées du suivi individuel des bénéficiaires de l'Aide sociale sans distinction d'âge. De même, et à côté de ces antennes de quartier, trois autres antennes ont été créées pour s'occuper de l'accompagnement social d'un public spécifique : le SADA (qui travaille avec les demandeurs d'asile, des régularisés et des personnes en illégalité de séjour), la Cellule SDF (dédiée au travail avec les sans-abri) et RÉINSER (qui assure le suivi social des travailleurs bénéficiaires de l'aide sociale (Article 60 et 61)). La création de l'Antenne-Jeunes s'inscrit dans cette même volonté de se spécialiser dans le suivi social d'un public nombreux et rencontrant des difficultés particulières. Interview de Claude Emonts.

Claude Emonts,

Président du CPAS de Liège



- Cellule Communication : Pourquoi une antenne sociale pour les jeunes ?

- Parce que nous avons constaté un certain nombre de problématiques spécifiques à la population des 18-25 ans qui sont plus difficiles à appréhender que celles qui concernent le reste de nos bénéficiaires. Il convenait donc de traiter ces problèmes de manière particulière et plus pointue. Par ailleurs, et depuis la loi de 2002, cette tranche de la population doit faire l'objet de la part des CPAS d'un traitement spécifique avec notamment un contrat d'intégration socioprofessionnelle obligatoire. Jusqu'ici, les travailleurs sociaux dans nos différentes

antennes avaient affaire avec une population très hétérogène d'où des difficultés à cibler l'une ou l'autre catégorie sociale. Le problème de l'encombrement dans les antennes sociales était également devenu de plus en plus préoccupant. La population des jeunes qui s'adressent à notre institution est très nombreuse. Par exemple, notre CPAS traite près de 800 dossiers de Revenu d'Intégration rien que pour les jeunes étudiants, soit plus de dossiers que la moyenne de l'ensemble des dossiers d'aide dans la plupart des CPAS wallons! Avec le recentrage de la population sur une seule antenne, nous espérons développer une spécificité dans notre travail social avec les jeunes. Il s'agit là véritable-

ment d'une première et nous espérons également être un exemple pour d'autres CPAS qui pourraient s'inspirer de notre expérience.

- Quelles sont les problématiques particulières que rencontre le public jeune ?

- En général, ce sont des difficultés liées au manque de maturité et au manque de motivation par rapport au travail. Nous constatons aussi chez beaucoup de jeunes qui

« notre CPAS traite près de 800 dossiers de Revenu d'Intégration rien que pour les jeunes étudiants, soit plus de dossiers que la moyenne de l'ensemble des dossiers d'aide dans la plupart des CPAS wallons! »

s'adressent à notre CPAS des lacunes et des difficultés scolaires très graves. Ce constat est d'ailleurs valable aussi bien pour les personnes d'origine étrangère qui n'ont pas été éduquées en français que pour les autochtones qui n'ont pas suivi un cursus scolaire normal. Par ailleurs, nous sommes confrontés à des difficultés qui sont liées à des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie.

- Combien de temps a-t-il fallu pour mettre ce projet en place ?

- L'idée est née aux alentours de 2005. Au sein de notre institution cela a été relativement facile de convaincre les décideurs et les travailleurs sociaux de la pertinence du projet, mais par la suite, nous avons eu quelques difficultés pour trouver un lieu d'implantation approprié pour accueillir 40 travailleurs et se prêtant également bien à l'accueil du public. Par la suite, quand notre choix s'est porté sur l'immeuble de la rue Natalis, l'aménagement des locaux a été assez laborieux ce qui a engendré du retard dans l'avancement du dossier.

- En terme de coût, quel impact aura l'implantation de cette nouvelle antenne sur le budget du CPAS ?

- Il y aura un impact financier mais pas sur le budget du CPAS au sens strict. Si l'on parle du coût net, le subsidé DIS (Droit à l'Intégration sociale : voir encadré ci-dessous) nous permet le financement de ce genre d'outil puisqu'il s'agit ici d'un outil d'insertion qui correspond tout à fait à ce que

L'ESPRIT DE LA LOI SUR LE DROIT A L'INTEGRATION SOCIALE (DIS)

L'idée de créer une structure spécifique dédiée à l'accompagnement des demandeurs de l'aide sociale de 18 à 25 ans est née suite à l'adoption d'une nouvelle loi en 2002 portant sur le Droit à l'Intégration sociale (DIS). Cette loi mettant désormais l'accent sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, elle bouleverse radicalement les principes qui jusque-là régissaient l'octroi du Minimex.

En effet, dans la loi de 1974, le législateur décidait d'un droit au revenu. Dans celle de 2002, la priorité doit être mise sur le droit au travail.

Par droit au travail, on entend la primauté du parcours d'insertion sur celle d'un revenu. Le CPAS doit étudier en priorité les opportunités d'insertion et ensuite l'octroi d'un montant financier. Ce montant, appelé Revenu d'Intégration (RI) doit permettre d'atteindre le but fixé à savoir l'insertion. L'octroi d'un montant financier n'est plus un droit en soi, il n'est qu'un moyen d'atteindre l'objectif fixé.

L'utilisation du Parcours Individualisé d'Insertion sociale doit permettre aux assistants sociaux et aux jeunes de définir très précisément un projet d'insertion cohérent et déterminé dans le temps.



la loi nous impose en terme d'insertion des 18-25 ans.

- Quelles répercussions aura la création de cette nouvelle antenne sur le travail social des autres antennes ?

- A priori, il n'y aura pas d'engagements supplémentaires de travailleurs. Il y aura simplement des transferts de poste de candidats au travail à l'Antenne-Jeunes qui seront retirés des antennes de quartier. En ce qui concerne le travail social, il est évident que si l'on déplace quarante travailleurs sociaux des antennes locales vers la nouvelle Antenne-Jeunes, les antennes de quartier vont recentrer leur travail sur d'autres catégories sociales. Nous en profiterons également pour

« L'utilisation du Parcours Individualisé d'Insertion sociale doit permettre aux assistants sociaux et aux jeunes de définir très précisément un projet d'insertion cohérent et déterminé dans le temps.

redéfinir le périmètre de travail de chaque antenne locale. Celles-ci sont situées dans des quartiers différents dont les limites doivent être réajustées et adaptées aux

réalités du terrain, en fonction de la quantité des dossiers qui sont y traités. Vu la taille de la ville de Liège, il est évident que la répartition des antennes sociales par quartier ne pourra jamais correspondre à 100% au découpage réel des quartiers, autrement, il y aurait des déséquilibres importants en terme de taille des antennes.

- Vous dites qu'il n'y aura pas d'engagements supplémentaires à l'Antenne-Jeunes. Cela n'aura pas d'impact négatif sur la qualité du travail des antennes de quartier ?

- Le nombre des travailleurs dans les antennes de proximité diminuera mais le nombre des dossiers à traiter diminuera aussi. Au contraire, nous sommes persuadés qu'il y aura davantage de place dans les antennes de quartier et que par conséquent cela rendra le travail beaucoup plus confortable. Nous avons jusque-là un nombre trop important de travailleurs par mètre carré disponible. Avec la nouvelle antenne, l'ensemble de notre public sera mieux accueilli et servi. Il y aura notamment moins de cohue dans les salles d'attente...

- Les travailleurs sociaux qui seront transférés à la nouvelle antenne recevront-ils des formations complémentaires pour remplir leurs nouvelles missions ?

- Les assistants sociaux qui travailleront à la

Quelques Chiffres

- En 2008, 10% des Liégeois des 18-24 ans bénéficient du DIS. Pour le reste de la Wallonie ce pourcentage tombe à 4%.

- En 2008, près de 46% des jeunes bénéficiaires liégeois du DIS sont (re)mis aux études. Par contre, seuls 2,2% des jeunes sont réinsérés professionnellement.

- Entre 2002 et 2008, le nombre des jeunes liégeois bénéficiaires a augmenté de 50% (contre 30% pour les plus de 25 ans).

nouvelle antenne seront tout à fait prêts à accomplir leur nouvelle fonction puisqu'ils s'occupaient déjà des jeunes dans les antennes de quartier. Je ne dis pas qu'il n'y

« Le nombre des travailleurs dans les antennes de proximité diminuera mais le nombre des dossiers à traiter diminuera aussi »

aura pas de formations spécifiques dans l'avenir. Je dis simplement que ceux qui se sont portés candidats pour accomplir ce travail ont déjà traité des dossiers de jeunes dans les antennes de quartiers et ne feront désormais que ce type de travail. Cela ne peut qu'améliorer le service au public puisqu'il y aura une spécialisation et une sensibilisation aux difficultés de cette tranche de la population.

Propos recueillis par S.K.



POURQUOI CREER UNE ANTENNE SPECIALISEE ?

Il existe deux types d'antenne sociale : les antennes de quartier et les antennes spécialisées dans l'accompagnement social de publics spécifiques. L'implantation par quartier permet au public une facilité d'accès grâce à sa proximité géographique. Cette même proximité permet aux travailleurs sociaux une meilleure compréhension sociologique du quartier. En outre, les antennes de quartier qui travaillent avec un public hétérogène tendent à éviter un effet de ghettoïsation.

Néanmoins, cette implantation de proximité ne permet pas toujours de répondre correctement aux attentes et aux difficultés de certaines catégories de personnes qui s'adressent à nous, d'où l'utilité de créer des antennes spécialisées chargées de centraliser le travail social avec certains publics. Cette centralisation, permet aux travailleurs sociaux de devenir de véritables spécialistes dans l'accompagnement social d'un public particulier. Elle permet en outre de mettre en place plus facilement des collaborations avec d'autres services qui se consacrent à ces publics. Autre avantage : un public rassemblé peut se comparer et rencontrer des personnes qui vivent et ressentent les mêmes réalités.

Le CPAS de Liège avait déjà mis en place 3 services spécialisés pour les publics SDF, primo-arrivants et les travailleurs mis à l'emploi par le Centre. L'Antenne-Jeunes vient s'y ajouter en 2009.

LES JEUNES AU CPAS DE LIEGE

En 2008, 25% des bénéficiaires de l'aide sociale du CPAS de Liège avaient moins de 25 ans. Environ, la moitié d'entre eux étaient étudiants. Environ 50% de ces jeunes étaient isolés, 25% sont cohabitants et 25% des chefs de ménages.

Pour les jeunes étudiants, il est nécessaire d'assurer un encadrement qui leur est adapté. Mieux suivis, ils échoueront moins et pourront trouver un emploi ou ouvrir leur droit aux allocations d'attente plus rapidement. Plus qualifiés, leurs chances de ne pas avoir besoin de structures sociales augmentent. Ils sont plus autonomes.

Pour les jeunes non étudiants, ils sont, quant à eux, plus difficiles à amener sur le chemin de l'insertion. Souvent découragés, abîmés ou en souffrance, ils se montrent rétifs à tout changement.

Les travailleurs sociaux sont confrontés régulièrement à un public en perte de repères, confiné dans le non-travail. Ils sont soit isolés, soit enfermés dans des groupes de pairs ce qui contribue à réduire leur dynamisme.

Face à ces difficultés, une équipe spécialisée peut définir des méthodologies individuelles et collectives qui permettent à chacun de se remettre en mouvement.

L'ANTENNE JEUNES : UN ENCADREMENT SOCIAL PLUS PERFORMANT

Grâce à l'Antenne-Jeunes, les travailleurs sociaux assureront un encadrement plus adapté et de meilleure qualité. Il s'agira aussi de construire avec ce public spécifique des projets en adéquation avec leurs souhaits, leurs potentialités et leurs compétences et enfin, de développer des outils et des stratégies visant à aboutir à l'autonomie de chacun d'entre eux.

En terme d'insertion professionnelle, l'antenne Jeunes harmonisera le travail du service RéINSER avec son public jeune. Jusqu'ici, ces derniers étaient suivis au niveau des antennes de quartier et il était difficile aux travailleurs sociaux d'adopter une unité de discours et d'action envers ce public. Des actions collectives seront plus faciles à mettre en œuvre afin de motiver les jeunes non-étudiants à se remettre en mouvement.

En outre, la création de l'Antenne-Jeunes aura des retombées bénéfiques sur les autres antennes sociales qui verront le nombre de leurs dossiers diminuer et qui se consacreront pleinement au travail avec un public adulte.

En conclusion, la création de l'Antenne-Jeunes permettra d'améliorer les techniques de travail, de renforcer les partenariats et de mieux répondre à l'esprit de la loi sur le Droit à l'Intégration sociale (DIS) qui met l'accent sur le public 18-25 et sur le droit au travail. A terme, ce nouveau service permettra d'endiguer l'augmentation du nombre de jeunes aidés et de faciliter leur retour dans la vie active grâce aux études, à la formation et à l'emploi.

En résumé : **TOUT CE QUE CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR L'ANTENNE-JEUNES DU CPAS DE LIEGE**

***Antenne destinée au public de personnes aidées
ayant entre 18 et 25 ans.***

Ouverture au public : le 5 octobre 2009

Environ 2000 jeunes seront suivis par ce nouveau service.

L'antenne emploiera 40 travailleurs dont

- 25 assistants sociaux,
- 5 superviseurs,
- et 2 psychologues.

Situation :

rue Natalis 49 à 4020 Liège, 7^{ème} étage
Pour l'accès à l'étage, sonner au parlophone
au rez de chaussée.

Téléphone : 04/344.84.11

Fax : 04/344.84.12

Permanences pour les nouvelles demandes :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à
11h30.

Les demandeurs seront reçus par un
secrétaire social qui fixera un rendez-vous
rapide avec un travailleur social.

Se munir de :

- sa carte d'identité,
- une vignette de mutuelle,
- tout document nécessaire pour étayer la
demande,
- les documents relatifs aux ressources
financières de la famille.

Les jeunes, déjà bénéficiaires d'une aide
financière, recevront un courrier leur
mentionnant les coordonnées de leur
assistant social, ainsi que les moments où
ils peuvent le rencontrer.



ETE SOLIDAIRE 2009



En juillet, le CPAS de Liège s'est associé à l'opération "Été solidaire, je suis partenaire" qui s'est déroulée un peu partout en Région wallonne. Pour rappel, cette action permet depuis quelques années de faire participer des jeunes de 15 à 21 ans à des actions citoyennes dans leurs quartiers dans le cadre d'un travail d'étudiant.

Notre CPAS a engagé 14 jeunes (12 filles et 2 garçons) pour effectuer des travaux de rénovation et d'embellissement des installations sportives de l'US Liège situées dans le quartier de Sainte-Marguerite. L'opération a pu avoir lieu grâce aux subsides accordés par la Région wallonne et la participation financière de la Ville de Liège et l'asbl "Vaincre la Pauvreté".

Pour la plupart d'entre eux, les jeunes étaient déjà impliqués dans la vie associative du quartier. Nombre d'entre eux fréquentent en effet les asbl "la Baraka" et "l'École de devoirs de Sainte-Marguerite", 2 associations partenaires du projet.

Encadré par 2 accompagnateurs, le groupe a travaillé durant 10 matinées de 4 heures. Les travaux de nettoyage, de peinture, de désherbage entrepris ont rendu leur éclat à des installations sportives qui bénéficient à tous les habitants du quartier.

Des activités culturelles et sportives ont été organisées durant certains après-midi en collaboration avec les associations actives dans le quartier et avec les asbl "Article 27" et "Coup d'envoi", elles aussi partenaires du projet.

Au final, cette action citoyenne semble avoir rempli ses objectifs. Outre le résultat immédiat sur la propreté de cette partie du quartier et le renforcement du sentiment de sécurité qui sera certainement engendré, l'idée maîtresse du projet était de promouvoir les valeurs du travail, de solidarité et de respect mutuel auprès de toute une communauté. Il s'agissait surtout d'impliquer concrètement des jeunes dans la vie de leur quartier afin qu'ils puissent se réapproprier leur environnement. Une manière de renforcer l'estime de soi de ces filles et garçons qui sont, pour la plupart, issus de milieux défavorisés et qui n'ont pas souvent de l'occasion de mettre leurs capacités personnelles au service de leur ville et de ses habitants.

"Été Solidaire, je suis partenaire" se voulait à la fois une opération conviviale et utile. Utile aux jeunes travailleurs et à tous les habitants de notre ville. C'est sans doute la raison pour laquelle notre CPAS en sera de nouveau partenaire l'été prochain.

Nous en profitons pour remercier les jeunes jobistes : **Siham, Belinda, Evelyne, Aicha, Sanae, Sara, Chaimae, Najoua, N'guetta Di, Josiane, Ange Faina, Ignazia, Victoria, Jonathan et Erwin.**

